Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150924-2015_B390-DE
Date de télétransmission : 30/09/2015
Date de réception préfecture : 30/09/2015

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B390

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la télésécurité des locaux de la CPA, Gardiennage suite aux effractions et Maintenance des systèmes anti-intrusion alarmes et vidéosurveillance et Prestations de gardiennage et de sûreté de certains sites de la Communauté du Pays d'Aix (n° 2015M020)

Le 24 septembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase de Rognes, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 18 septembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue - BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :
FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence donne pouvoir à GALLESE Alexandre - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy - PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :
CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction générale des Services
Département Affaires Juridiques, Commande Publique et Patrimoine
Direction Commande Publique
CRX

02_5_04

BUREAU DU 24 SEPTEMBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Régis MARTIN

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à la télésécurité des locaux de la CPA., Gardiennage suite aux effractions et Maintenance des systèmes anti-intrusion alarmes et vidéosurveillance et Prestations de gardiennage et de sûreté de certains sites de la Communauté du Pays d'Aix (n° 2015M020)
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport à pour objet le renouvellement de deux marchés de services ayant pour objet, la télésécurité des locaux de la CPA et le gardiennage de ces derniers en cas d'effraction. Le titulaire du marché assurera également la maintenance des systèmes de télésurveillance et de vidéo surveillance.

Objet du marché :

Le marché est alloti :

- Lot 1 : Télésurveillance des locaux de la C.P.A., gardiennage suite à des effractions et maintenance des systèmes anti-intrusion (alarmes et vidéo surveillance).
Le lot n°1 a déjà été présenté pour autorisation de signature au Bureau du 10 juillet 2015.

- Lot 2 : Prestations de gardiennage et de sûreté des sites de la Communauté du Pays d'Aix
Durée : un an à compter de la notification du marché, reconductible 3 fois tacitement pour une période identique.

Économie du marché :

La consultation n'a pas été découpée en tranches, les variantes n'étaient pas autorisées.

Les prix sont unitaires et révisables.

Mode d'exécution : marché traité à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, dans la limite des seuils annuels suivants :

	Seuil minimum annuel	Seuil maximum annuel
Lot 2	150 000 € H.T.	600 000 € H.T.

Estimations du marché :

Lot n°2 : 364 800,00 € TTC / an.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 17/04/2015 aux journaux suivants :

JOUE
BOAMP
LA PROVENCE
LE COURRIER D'AIX
et sur le profil acheteur : achatpublic.com.

Les critères pondérés de jugements des offres étaient les suivants :

Prix 60 %
Valeur technique 40 %

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 juillet 2015 a décidé :

- d'attribuer le marché n° 2015M020 à la société ALLIANCE PREVENTION SECURITE pour un montant estimatif annuel de 295 808,94 € TTC, sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans la limite des seuils annuels fixés à l'Acte d'engagement.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;
VU le Code des Marchés Publics pris en ses articles 10, 33, 57 à 59 et 77 ;
VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 24 juillet 2015.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M020 relatif aux prestations de gardiennage et de sûreté de certains sites de la Communauté du Pays d'Aix attribué à la société ALLIANCE PREVENTION SECURITE pour un montant annuel estimatif non contractuel de 295 808,94 € TTC, sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans la limite des seuils annuels fixés à l'acte d'engagement ;

- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section fonctionnement du budget de la CPA Fonction : 20, 020 et 413 Nature : 611 qui dispose des crédits suffisants. ;

2015_B390

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la télésécurité des locaux de la CPA, Gardiennage suite aux effractions et Maintenance des systèmes anti-intrusion alarmes et vidéosurveillance et Prestations de gardiennage et de sûreté de certains sites de la Communauté du Pays d'Aix (n° 2015M020)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

29 SEP. 2015